

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 22.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 27 MAI 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE.

C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants.

Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif; il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

LA CONFÉRENCE DE L'HON. M. ROYAL

L'hon. M. Royal, qui était de passage à Montréal la semaine dernière, a donné, devant l'Union Catholique, une conférence sur Manitoba et le Nord-Ouest. Il y avait foule. L'orateur et le sujet attiraient à la fois le public. La question de l'avenir de Manitoba est en pleine actualité en ce moment où le Nord-Ouest occupe tant de place dans notre politique, et où l'on travaille tant à diriger l'émigration de ce côté. Et l'on était heureux et curieux en même temps de revoir M. Royal, ancien Montréalais, qui a joué un si grand rôle dans la nouvelle province, qu'il habite depuis sa fondation, et dont il a presque constamment dirigé les destinées depuis qu'elle existe.

M. Royal est un enthousiaste de Manitoba. Il a la foi qui nourrit et soutient le zèle et le dévouement, qui donne le courage de résister aux obstacles et qui empêche même de les apercevoir parfois. Victime lui-même des derniers événements, si propres à éclairer sur la véritable position faite à nos compatriotes du Nord-Ouest, il ne désespère de rien et voit tout en rose. Cette foi robuste est enviable. Ne l'a pas qui veut. C'est un don que reçoivent ceux qui ont à remplir de ces missions de lutte et de combat.

Vu à la froide lumière des faits, cependant, l'exposé brillant que l'hon. M. Royal a présenté à ses auditeurs paraît quelque peu exagéré et fantaisiste. Pour notre part, nous considérons de meilleure politique, pour encourager l'émigration à Manitoba, de ne pas trop farder la vérité. Il nous semble qu'autrement, on ne réussirait qu'à produire un engoûtement passager, dont l'effet serait bientôt détruit par les déceptions qui suivraient.

On ne peut empêcher, présentement, que l'élément français soit réduit à l'impuissance là-bas, avec une Chambre où il compte cinq ou six membres sur vingt-quatre, et un gouvernement où il n'est représenté que par un ministre, qui est M. Girard. On ne saurait contester que les Canadiens-français ne formaient qu'un dixième de la population d'émigrants qui a pénétré dans la province pendant ces dernières années. Et M. Norquay, qui trouve que l'influence de nos compatriotes n'est pas assez diminuée comme cela, voudrait encore introduire dans le corps électoral l'élément mennonite qui leur serait naturellement adverse, puisqu'il est allemand et protestant, et qui augmenterait d'autant la proportion de l'élément anti-français.

Tout cela ne doit pas décourager sans doute ceux qui voudraient émigrer à Manitoba. En tout état de causes, il vaut mieux aller là qu'aux États-Unis, et nous sommes intéressés, comme province, à conserver le plus possible nos positions au Nord-Ouest. Mais il serait inutile de se faire illusion sur ce qui existe. Peut-être aussi l'avenir nous réserve-t-il quelque heureux retour. Nous voulons le croire, sur la parole de M. Royal qui, après tout, connaît mieux que personne le sujet qu'il a traité devant l'Union Catholique à un point de vue trop optimiste selon nous, mais qu'on est libre d'adopter en l'absence de témoignage plus compétent.

A. GÉLINAS.

ÇA ET LÀ

Les deux candidats dans le comté de l'Assomption sont MM. Marion, notaire de Saint-Paul l'Hermite, et M. Gauthier, maire de Saint-Lin. La lutte sera chaude.

Mgr Taschereau, archevêque de Québec, a lancé deux mandements remarquables, l'un pour empêcher les excursions de plaisir le dimanche, et l'autre pour réprimer les désordres suscités par la rivalité des sociétés d'ouvriers.

Les journaux répètent invariablement tous les mois depuis un an que M. Mousseau est sur le point d'être nommé juge, et cependant, il ne l'est jamais, pour la bonne raison qu'il ne le veut pas.

On s'imagine que jamais un avocat ne refuse de monter sur le banc, et qu'il n'y a pas de raison pour que M. Mousseau fasse autrement que les autres. Eh bien! on va finir par se convaincre que M. Mousseau peut vouloir monter quelque part, mais pas sur le banc.

Le *Canadien* a publié, la semaine dernière, plusieurs articles pour démontrer que le gouvernement local doit exposer et aborder franchement la question de notre situation matérielle et qu'il doit, renonçant au système des emprunts, prendre les moyens d'augmenter le revenu de la province de manière à rencontrer les dépenses d'administration et à favoriser sérieusement l'agriculture et la colonisation. Il dit avec raison ce que nous avons répété si souvent, qu'on ne pourra jamais assez faire pour mettre notre population en état de s'établir sur les terres nouvelles.

Les nouveaux journaux pleuvent. Après la *Feuille d'Erable* que nous n'avons pas eu le plaisir de recevoir et lire encore, voici le *Peuple* que deux jeunes gens de talent, MM. Tremblay et Poirier, viennent de fonder. Le *Peuple* est un journal hebdomadaire; il sera libéral, il l'annonce et le prouve en venant au monde; il sera bien fait.

Avant ces naissances nous aurions dû mentionner la résurrection de la *Gazette de Sorel* qui reprend avec vigueur la place importante qu'elle occupe dans la presse canadienne, grâce à l'expérience et à l'indépendance de M. Barthe.

Il règne dans la politique un calme que l'approche même de la session ne parvient pas à troubler. Les amis du gouvernement disent qu'avec les quatre millions qu'il a empruntés en France à d'excellentes conditions, il n'a rien à craindre. Les libéraux répondent qu'un emprunt de quatre millions, augmentant la dette de quatre millions, rend encore plus difficile la tâche d'équilibrer les recettes et les dépenses, et de combler le déficit.

La taxe directe reste toujours comme le seul moyen efficace de faire face à la situation, disent un grand nombre de personnes. On ne connaît pas encore exactement les projets du gouvernement, mais on est porté à croire qu'il remettra à une session la solution des principales difficultés.

On dit que MM. Langelier et Mercier

seraient assez disposés à favoriser une fusion pour de bons motifs et à des conditions parfaitement honorables.

C'est en 1646 que l'on constate à Québec la première célébration de la fête Saint-Jean-Baptiste. Le *Journal des Jésuites* nous en donne quelques détails que nous citerons dans ses propres termes :

Le 23 se fit le feu de la St-Jean sur les huit heures et demi du soir. M. le gouverneur envoya M. Fronquet pour savoir si nous irions. Nous allâmes le trouver le père et moi dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu; M. le gouverneur l'y mit, et lorsqu'il le mettait, je chantai le *Ut queant laxis* et puis l'oraison. Monsieur de St-Sauveur n'y était point. Il faut inviter une autre fois. On tira 5 coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets; nous nous en retournâmes entre 9 et 10 heures.

Le même journal des Jésuites donne la description de plusieurs autres fêtes de la Saint-Jean-Baptiste à Québec et à Trois-Rivières.

Comme l'on voit, la célébration de cette fête n'est pas d'invention moderne; cependant elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, quoique interrompue par intervalles.

M. Gagnon se défend avec énergie dans le *Travailleur*, d'avoir été mû par le dépit dans la position qu'il a prise relativement à la démonstration du 24 juin prochain. Il dit que d'abord il avait cru devoir engager les sociétés canadiennes des États-Unis à se rendre à Québec, mais que la vue de tant de milliers de Canadiens-français émigrant aux États-Unis, l'a engagé à changer d'idée. Il a cru que le spectacle de la prospérité apparente des Canadiens aux États-Unis aurait pour effet d'encourager l'émigration, que dans les circonstances on devait s'occuper surtout du succès de la Convention chargée d'étudier la situation du pays et qu'il était d'opinion que le procédé le plus sage était l'envoyer à cette Convention des délégués intelligents capables d'exposer la situation des Canadiens aux États-Unis.

En 1874, dit M. Gagnon, ce n'était pas la même chose. Depuis deux ans, l'émigration était presque nulle, quand la fête de Montréal eut lieu, mais en 1880, après une avalanche d'émigration comme celle de ce printemps, les conséquences de la procession de trente ou quarante de nos sociétés dans les rues de Québec seraient un véritable appât d'émigration.

Ajoutez à cela que nos gens se répandent dans les campagnes, qu'ils ne disent pas toujours la vérité vraie sur leur position.

En 1874, le dimanche suivant de la Saint-Jean-Baptiste, des Canadiens des États-Unis sont allés entendre la messe, dans leur paroisse natale, avec leurs échupes et leurs balais. Les vieux parents les obligeaient de paraître ainsi en public. De là des commentaires, sur la facilité avec laquelle on fait de l'argent aux États-Unis; de là le désir d'émigrer, chez les jeunes gens, et les vieux parents les suivent.

L.-O. D.

ÉCHOS

Quelques rumeurs de remaniements ministériels ont circulé pendant la première semaine qui a suivi la session. Il a été bruit un moment que M. Adolphe Caron était asserrmenté comme membre de la section bas-canadienne du ministère, en remplacement de l'hon. M. Masson. Cette rumeur a valu au galant député de Québec une douzaine de demandes pour la